



Recherche en un coup d'œil

Vingt ans plus tard : Retour sur le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale

MOTS CLÉS : *délinquantes, Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, étude Shaw, santé, toxicomanie*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En 1989, un Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale a été créé pour examiner la vie, les expériences et le contexte social général des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral au Canada. Le Groupe d'étude a constitué une équipe de chercheurs chargés de procéder à un sondage auprès de toutes les délinquantes sous responsabilité fédérale au Canada. Le rapport qui en a découlé formulait des recommandations concernant l'avenir des services correctionnels pour femmes.

Vingt ans plus tard, à la suite de la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations, l'approche adoptée à l'égard des services correctionnels pour femmes au Service correctionnel du Canada (SCC) a changé du tout au tout. Étant donné les améliorations apportées depuis lors, une mise à jour du sondage de 1989 a été considérée comme un sujet de recherche prioritaire.

Ce que nous avons fait

Le nouveau sondage devait être similaire au sondage effectué en 1989. Il devait aborder un large éventail de domaines touchant les délinquantes, notamment la santé et le bien-être, les relations interpersonnelles, l'éducation et l'emploi, les établissements correctionnels, le lien avec la collectivité et la mise en liberté ainsi que les programmes correctionnels. Au cours de l'automne 2007, un sondage mis à jour a été distribué à toutes les délinquantes sous responsabilité fédérale incarcérées dans un des établissements régionaux. Cent soixante-dix-huit (178) délinquantes ont participé au sondage. Les données du sondage et les commentaires des délinquantes ont été analysés. Les grandes lignes des résultats liés à chacun des domaines évalués sont exposées ci-dessous.

Ce que nous avons constaté

Chapitre I – Profil des délinquantes sous responsabilité fédérale

La plupart des délinquantes qui ont participé au sondage mis à jour étaient âgées de 25 à 44 ans (65 %), et plus de la moitié ont déclaré être de race blanche (57 %). Près du tiers des délinquantes se sont identifiées comme Autochtones (32 %). La majorité des délinquantes sondées

purgeaient une peine de deux à cinq ans (79 %), et 12 % purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité. La moitié des délinquantes sondées étaient classées comme étant à sécurité moyenne (50 %), alors qu'un peu moins étaient à sécurité minimale (41 %) et seulement 9 % étaient classées comme étant à sécurité maximale. Fait à souligner, les délinquantes autochtones étaient plus susceptibles d'être classées comme étant à sécurité moyenne ou maximale que les délinquantes non autochtones. Presque la moitié des délinquantes sondées avaient été reconnues coupables d'un crime avec violence (49 %), tandis que le quart (27 %) avaient été reconnues coupables d'une infraction en matière de drogue. Les délinquantes autochtones étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir été reconnues coupables d'un crime avec violence que les délinquantes non autochtones.

Chapitre II – La santé et le bien-être

En ce qui concerne la santé physique, beaucoup plus de répondantes au sondage mis à jour (81 %) ont dit participer à des activités physiques comparativement aux délinquantes du sondage original. Elles voulaient toutefois avoir plus de possibilités de participer à des d'activités physiques (90 %) et à des activités de loisirs (78 %) – p. ex. sports, artisanat, musique –, et souhaitaient que les activités offertes soient plus diversifiées. Les délinquantes ont aussi mentionné qu'elles voulaient avoir davantage accès à des dentistes (66 %) et à des médecins (50 %) et qu'elles désiraient avoir la possibilité de consulter des spécialistes (p. ex. gynécologues, nutritionnistes et professionnels faisant des tests de dépistage des ITS). Certaines délinquantes ont indiqué être insatisfaites de la qualité et de l'accessibilité des services de santé mentale et physique.

Pour ce qui est de la spiritualité et de l'incidence de celle-ci sur le bien-être, à la question qui visait à déterminer si leur établissement répondait à leurs besoins spirituels, les réponses variaient de « parfois » à « toujours » pour plus de 50 % des délinquantes sondées. Les réponses les plus positives ont été données par les délinquantes du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Bien que les taux d'abus d'alcool et de drogues soient conformes aux constatations du sondage de 1989, on peut observer une hausse du nombre de délinquantes qui ont déclaré un abus d'alcool et de drogues. Plus de la moitié des délinquantes ont indiqué qu'elles avaient ou avaient

déjà eu une dépendance à l'égard des drogues. En ce qui concerne l'alcool, plus du tiers ont indiqué qu'elles avaient ou avaient déjà eu une dépendance.

Un peu moins de la moitié des répondantes au sondage mis à jour ont déclaré avoir eu un comportement autodestructeur, ce qui représente une légère diminution par rapport au sondage mené en 1989. Les délinquantes incarcérées pour un crime avec violence étaient plus susceptibles de s'être blessées intentionnellement. Beaucoup des délinquantes ayant eu des comportements autodestructeurs ont indiqué qu'elles avaient recouru d'abord et avant tout à l'autodestruction pour faire face à une douleur émotive profonde.

Chapitre III – Relations interpersonnelles : victimisation, famille et maintien du soutien social

En ce qui a trait à la victimisation, la majorité des délinquantes (86 %) ont indiqué qu'elles avaient été victimes de violence physique à un moment donné de leur vie. Comparativement au sondage original, cela représente une augmentation considérable étant donné qu'en 1991, 68 % des délinquantes avaient déclaré avoir été victimes de sévices. En général, un plus grand nombre de délinquantes ont été victimes de violence à l'âge adulte, quoique plus de la moitié d'entre elles ont également été victimes de violence pendant leur enfance ou leur adolescence. Cela représente aussi une augmentation des taux de violence sexuelle signalée par les délinquantes (54 % des délinquantes ont déclaré avoir fait l'objet de violence sexuelle lors du sondage original).

Plus des trois quarts (77 %) des délinquantes étaient mères. L'âge de leurs enfants variait beaucoup, allant de 7 mois à 45 ans. Un grand nombre de délinquantes (42 %) prenaient contact avec leurs enfants au moins une fois par semaine. Toutefois, le tiers des délinquantes n'avaient à peu près pas de contacts avec leurs enfants, voire aucun. Les délinquantes ont indiqué qu'elles voulaient avoir plus souvent la possibilité de recevoir des visites normales et des visites familiales privées et bénéficier de permissions de sortir afin de rester en contact avec leur famille. Les délinquantes ont également fait état des difficultés techniques que leur causait le système téléphonique de l'établissement, car cela les empêchait parfois de contacter leurs enfants.

En ce qui a trait au maintien du soutien social, la plupart des délinquantes (63 %) ont indiqué avoir des contacts hebdomadaires avec leurs amis, leur famille et des groupes de soutien dans la collectivité. Les délinquantes ont fait état des divers problèmes rencontrés lorsqu'elles tentaient de garder le contact avec les personnes qui les appuyaient, dont les coûts du maintien des contacts (53 %), les problèmes de transport (20 %) et les difficultés émotionnelles (28 %).

Chapitre IV – Éducation et emploi

Soixante pour cent (60 %) des délinquantes ont indiqué qu'elles n'avaient pas terminé leurs études secondaires (22 % avaient quitté l'école avant la huitième année).

Avant d'être incarcérées, 64 % des délinquantes subvenaient à leurs besoins en travaillant, tandis que 49 % faisaient appel à l'aide sociale. Soixante-quinze pour cent (75 %) ont également indiqué avoir subvenu à leurs besoins grâce, en partie, à des activités illicites (p. ex. trafic de drogues, prostitution)¹.

Avant leur incarcération, beaucoup de délinquantes étaient des mères demeurant à la maison et offraient des services de soins à leurs enfants (47 %). D'autres travaillaient comme serveuses dans un restaurant ou vendeuses dans un magasin (42 %) ou faisaient des corvées domestiques (p. ex. nettoyage; 30 %). Environ le quart des délinquantes (24 %) ont dit qu'elles désiraient occuper un emploi professionnel après leur mise en liberté. D'autres ont dit vouloir rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants (24 %) ou travailler comme vendeuses ou serveuses (23 %).

La plupart des délinquantes (87 %) ont indiqué travailler lors de leur incarcération. Elles occupaient notamment des postes dans les secteurs de l'entretien, des services (p. ex. services alimentaires, magasins) ou dans un atelier de graphisme de CORCAN.

Chapitre V – À l'intérieur des établissements correctionnels pour femmes

¹ Beaucoup de délinquantes ont indiqué avoir subvenu à leurs besoins de plus d'une façon; cela explique pourquoi la somme des pourcentages est supérieure à 100 %.

Même si la plupart des délinquantes (93 %) ont mentionné que, *de façon générale*, elles s'entendaient bien avec le personnel, elles ont indiqué que les membres du personnel devraient suivre une formation concernant les questions relatives aux délinquantes en général et les questions relatives aux délinquantes autochtones en particulier. Certaines de ces délinquantes (56 %) ont indiqué qu'il était essentiel que le personnel ait une meilleure compréhension de la victimisation des délinquantes, de la santé mentale et de la toxicomanie. Un certain nombre de délinquantes autochtones (34 %) estimaient que les membres du personnel auraient intérêt à suivre une formation particulière qui faciliterait la connaissance de leur culture et de leurs pratiques spirituelles.

Même si les délinquantes ont indiqué qu'elles s'entendaient habituellement bien avec leurs codétenues et les autres délinquantes (72 %), les conflits, les désaccords et les altercations physiques étaient le plus souvent attribuables à des questions telles que la nourriture et l'hygiène, aux problèmes de communication, à la frustration, au sentiment d'être victime ou d'avoir été provoquée et à des relations intimes à l'intérieur de l'établissement. Plusieurs délinquantes ont indiqué que l'intimidation posait problème dans les établissements.

Chapitre VI – Les programmes dans le système correctionnel pour femmes

Les résultats du sondage de 1989 indiquaient la nécessité d'améliorer les programmes offerts aux délinquantes. Dans le cadre du sondage mis à jour, les programmes ayant obtenu les taux de participation les plus élevés étaient les suivants : Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (70 %), Maîtrise de la colère et des émotions (29 %), Thérapie comportementale dialectique (28 %) et Survivantes de traumatismes et d'actes de violence (23 %). En ce qui a trait aux programmes correctionnels à l'intention des délinquantes autochtones, les taux de participation étaient plus faibles, 24 % des délinquantes ayant suivi le programme Esprit de la guerrière et 18 % ayant participé au programme Cercles de changement. En revanche, plus de la moitié des délinquantes autochtones (52 %) ont indiqué avoir participé à des programmes spirituels et culturels autochtones. L'augmentation du nombre de programmes offerts et l'accès à des programmes destinés aux délinquantes autochtones ont été des améliorations observées par rapport au sondage original.

Beaucoup des délinquantes sondées ont formulé des commentaires positifs au sujet des programmes, notamment en ce qui a trait au contenu des programmes et aux répercussions positives découlant de leur participation aux programmes. Néanmoins, plusieurs questions ont été soulevées concernant la mise en œuvre des programmes, en particulier la frustration causée par la disponibilité et l'accessibilité des programmes, la fréquence à laquelle les programmes sont offerts et les listes d'attente. Les délinquantes classées comme étant à sécurité maximale ont indiqué que les problèmes d'accessibilité avaient tout particulièrement des répercussions négatives sur elles².

Chapitre VII – Lien avec la collectivité et mise en liberté

La plupart des délinquantes (79 %) ont indiqué que les contacts avec des groupes communautaires ou des individus à l'extérieur de l'établissement étaient utiles. Elles ont indiqué que ce genre de contacts leur apportait beaucoup d'agrément et qu'il leur permettait de connaître la vie à l'extérieur de leur établissement grâce aux échanges qu'elles avaient. Ces contacts leur permettaient aussi de créer un sentiment d'appartenance à la collectivité et, dans l'ensemble, suscitaient de l'espoir et de l'optimisme chez elles.

Un peu moins des deux tiers des délinquantes ont indiqué qu'elles aimeraient avoir plus de contacts avec des bénévoles et des groupes sociaux ou communautaires. Un peu moins de la moitié des délinquantes (43 %) ont indiqué qu'elles voulaient établir plus de contacts avec les chefs autochtones ou spirituels et avec les groupes de défense des droits dans la collectivité.

À la question sur la situation qu'elles prévoyaient après leur mise en liberté, près des trois quarts des délinquantes ont répondu qu'elles voulaient demeurer avec leur famille. Environ le quart des délinquantes ont indiqué qu'il était très important à leurs yeux de vivre là où il y avait des groupes de soutien dans la collectivité, des Aînés et du travail.

La grande majorité des délinquantes (87 %) projetaient de recourir, après leur mise en liberté, aux divers services offerts dans la collectivité. Les secteurs où les besoins

² Depuis la fin du présent sondage, le Programme d'intervention modulaire pour les délinquantes a été mis en œuvre pour les délinquantes classées comme étant à sécurité maximale.

étaient les plus importants en ce qui a trait au recours prévu aux services de soutien étaient les suivants : recherche d'emploi (65 %); recherche d'un logement (57 %); dépendance aux drogues et à l'alcool (54 %); et formation en vue d'un emploi (53%).

Fait à souligner, 53 % des délinquantes sondées avaient été libérées dans le passé, et plus de la moitié de ces délinquantes (58 %) ont indiqué que durant leur mise en liberté précédente, elles n'avaient pas obtenu le genre de soutien et de services dont elles avaient besoin pour réussir leur réinsertion sociale dans la collectivité.

Ce que cela signifie

Le sondage a contribué à établir un profil à jour des expériences et des besoins des délinquantes qui purgent actuellement une peine de ressort fédéral au Canada. L'étude a mis en lumière les aspects des services correctionnels pour femmes où des gains importants ont été réalisés et les domaines qui pourraient être améliorés. Le SCC peut miser sur ces résultats pour se pencher sur les aspects à améliorer. En outre, ces résultats peuvent servir à renforcer la capacité du SCC de soutenir les délinquantes ainsi que sa capacité de mieux répondre aux besoins uniques de cette population.

Le SCC a pris plusieurs mesures depuis le sondage original. À titre d'exemple, le sondage original désignait l'emploi en établissement comme étant un secteur devant être amélioré. Depuis, des changements ont été apportés pour répondre aux besoins des délinquantes en matière d'emploi et d'employabilité. La Stratégie nationale pour les délinquantes a été créée pour accroître le nombre de perspectives d'emploi pratiques et pertinentes pour les délinquantes en établissement et dans la collectivité.

En outre, depuis le sondage original, une formation obligatoire à l'intention du personnel travaillant dans les établissements pour femmes a été mise en place. Cette formation met l'accent sur un éventail de questions liées à la gestion des délinquantes (p. ex. counseling, sexisme, communication et compétences en négociation). Toutefois, des préoccupations soulevées par les délinquantes indiquent que d'autres efforts doivent continuer d'être faits dans ce domaine. Les résultats de ce sondage donnent à penser qu'il pourrait être utile de réévaluer la fréquence des cours de recyclage à l'intention du personnel ou de recourir à d'autres moyens plus informels (p. ex. ateliers,

conférenciers) afin de favoriser la formation et le perfectionnement *continus* du personnel.

En 2008, le SCC a mis en place une initiative de lutte contre l'intimidation afin de promouvoir la responsabilisation des délinquants tout en appuyant les efforts que déploient les établissements pour créer un environnement sécuritaire et respectueux. Dans le cadre de cette stratégie, le personnel suit une formation sur la lutte contre l'intimidation, et les détenus obtiennent des renseignements concernant les comportements intimidants. Bien que la mise en œuvre de cette stratégie soit relativement récente, on s'attend à ce qu'elle commence à atténuer les préoccupations soulevées par les délinquantes.

Malgré les améliorations considérables apportées au cours des 20 dernières années, des secteurs où nous devons constamment déployer des efforts ont été soulignés dans le cadre du sondage. Par exemple, en ce qui a trait à la santé et au bien-être, il faut chercher à améliorer l'accès aux professionnels de la santé et aux services de santé mentale et continuer de mettre l'accent sur le rôle de la toxicomanie et des comportements autodestructeurs comme stratégies d'adaptation.

L'importance que revêt le maintien de liens familiaux solides durant l'incarcération ne doit pas être sous-estimée. Les résultats de ce sondage donnent un aperçu des défis auxquels sont confrontés les délinquantes pour atteindre cet objectif. De plus, ces résultats font état de taux élevés de victimisation des délinquantes et de la nécessité de reconnaître celle-ci et d'intervenir afin d'aider les délinquantes à réussir leur réinsertion sociale.

En dépit des progrès susmentionnés dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, les délinquantes veulent avoir d'autres perspectives dans ce domaine ainsi qu'un plus grand nombre d'options de formation professionnelle et d'emploi.

Même si le sondage mis à jour fait état d'améliorations en ce qui a trait aux programmes correctionnels pour femmes depuis le sondage initial, il souligne aussi des aspects sur lesquels il faut encore travailler. En particulier, des recommandations portent sur des questions opérationnelles liées à la mise en œuvre efficace des programmes. Le SCC peut miser sur ces résultats pour

améliorer les aspects cernés. De plus, ces résultats peuvent servir de base à l'élaboration et à la mise en œuvre du nouveau programme correctionnel à l'intention des délinquantes.

Dans l'ensemble, il semble que les délinquantes veuillent obtenir un soutien dans la collectivité lors de leur période d'incarcération et prévoient recourir à un éventail de services dans la collectivité après leur mise en liberté. Ces résultats soulignent la nature essentielle de l'établissement, du maintien et de l'utilisation de partenariats solides avec les intervenants de la collectivité tout en appuyant l'engagement continu du SCC envers la continuité des soins dans le cadre des initiatives destinées à assurer la réussite de la réinsertion sociale des délinquantes.

Pour de plus amples renseignements

Barrett, M. R., Allenby, K. et Taylor, K. (2010) *Vingt ans plus tard – Retour sur le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, Rapport de recherche R-222, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Préparé par : Laura Booth, Kelly Taylor et Kim Allenby

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-995-3975
research@csc-scc.gc.ca